

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 13 Décembre 2018

8825

#### ■ Approbation de la révision et de l'affectation des opérations d'investissement de l'Espace Public, de la Voirie et la Circulation destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances sur le Territoire Marseille-Provence

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération HN 56-187/16/CM du 28 avril 2016, le Conseil de la Métropole a délégué au Conseil de Territoire Marseille-Provence, comprenant les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, l'exercice de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain.

Dans le cadre de son Budget Primitif 2019, sont inscrites 13 opérations d'investissement qui nécessitent une révision de leurs autorisations de programme respectives.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 11 décembre 2018

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- **Considérant**

#### Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 10 151 000 euros TTC des opérations d'investissement visées ci-dessous, afin de permettre leur réalisation;
- Qu'il convient de procéder aux affectations des révisions pour un montant total de 10 151 000 euros TTC de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

#### Délibère

#### Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation des opérations d'investissement suivantes :

SOUS-POL.	N° D'OPE.	LIBELLE	Montant de l'AP existante	Montant de la revalorisation demandée	Montant de l'AP revalorisée	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT 2019
C310	2009114000	CARRY-LE-ROUET AMENAGT AV ET IMPASSE BOCOUMAJOUR	850 000	+ 1 450 000	2 300 000	60 000
C310	2012113400	MARSEILLE – ETUDE DE STATIONNEMENT AVENUE DES CHUTES LAVIE DU N°1 JUSQU'A GUIGOU	2 300 000	+100 000	2 400 000	1 000 000
C310	2012114700	MARSEILLE – AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA FOURRAGERE	1 100 000	+ 600 000	1 700 000	900 000
C310	2015107900	MARSEILLE – AMENAGEMENT DU BOULEVARD DE LA BLANCARDE	1 300 000	+ 100 000	1 400 000	1 300 000
C310	2015118106	MARSEILLE – ANRU SAINT MAURONT	12 000 000	+ 3 200 000	15 200 000	2 500 000
C310	2015118500	CASSIS – ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DE PROVENCE AU DROIT DE LA RESIDENCE DU	750 000	+ 150 000	900 000	25 000

		JARDIN DES ESPERIDES				
C310	2017101100	CASSIS – AMENAGEMENT AVENUE JULES FERRY	500 000	+ 1 500 000	2 000 000	700 000
C310	2017106700	GIGNAC-LA-NERTHE – AMENAGEMENT ACCES NOUVELLE ECOLE CHEMIN DES MINOTS	1 000 000	+ 750 000	1 750 000	100 000
C310	2018100300	MARSEILLE 15 <sup>eme</sup> – AMENAGEMENT CHEMIN CAP JANET	850 000	+ 300 000	1 150 000	500 000
C310	2018100900	MARSEILLE – AMENAGEMENT PLACE MALETERRE	450 000	+ 50 000	500 000	300 000
C310	2018106400	MARSEILLE – AMENAGEMENT DE LA RUE DES CATALANS	1 150 000	1 650 000	2 800 000	300 000
C310	2018106500	MARSEILLE 13003 – AMENAGEMENT RUE DE LA CARAVELLE	1 600 000	240 000	1 840 000	100 000
C310	2012114400	REFECTION DU TROTTOIR COTE IMPAIR DES BOULEVARDS DE LA BARASSE ET DE LA MILLIERE, TRONCON DE LA RUE LEON BANCAL AU BOULEVARD DE LA SOLITUDE	1 400 000	+61 000	1 461 000	61 000
<b>TOTAL DES REVISIONS</b>				+ 10 151 000		

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence:

Opérations 2009114000, 2012113400, 2012114700, 2015107900, 2015118106, 2015118500, 2017101100, 2017106700, 2018100300, 2018100900, 2018106400, 2012114400, 2018106500 – Programme 14 – Sous programme 14 1 – Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Opérations 2009114000, 2012113400, 2012114700, 2015107900, 2015118106, 2015118500, 2017101100, 2017106700, 2018100300, 2018100900, 2018106400, 2012114400, 2018106500 – Programme 14 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C310

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

• Fin du Rapport

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC